



HAL
open science

Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie

Fatiha Talahite, Rafik Bouklier-Hassane

► **To cite this version:**

Fatiha Talahite, Rafik Bouklier-Hassane. Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie. 2008. <halshs-00203654>

HAL Id: halshs-00203654

<https://shs.hal.science/halshs-00203654v1>

Preprint submitted on 10 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



**European University Institute
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
Mediterranean Programme**

Eight Mediterranean Social and Political Research Meeting
Florence – Montecatini Terme, 21–25 March 2007

Labour Market and Economic Growth in Algeria

Rafik Boukha-Hassane

University of Oran and CREAD – Algeria

Rboukha_hassane@yahoo.fr

Fatiha Talahite

CEPN/CNRS and University Paris XIII - FRANCE

talahite@seg.univ-paris13.fr

Workshop 1

*Employment Policies in Arab Mediterranean Countries:
How Are They Reacting to Trade Liberalization and Social Change?*

© 2007. All rights reserved.

No part of this paper may be distributed, quoted or reproduced in any form without permission from the author(s).

For authorised quotation(s) please acknowledge the Mediterranean Programme as follows:

“Paper presented at the Eight Mediterranean Social and Political Research Meeting, Florence & Montecatini Terme, 21–25 March 2007, organised by the Mediterranean Programme of the Robert Schuman Centre for Advanced Studies at the European University Institute.”

MARCHE DU TRAVAIL, REGULATION ET CROISSANCE ECONOMIQUE EN ALGERIE¹

Rafik BOUKLIA-HASSANE²

Fatiha TALAHITE³

Janvier 2007

Résumé : Entre 1990 et 1997, le taux du chômage en Algérie a doublé, touchant plus de 20% de la population active. Si depuis 2004 une baisse sensible a été enregistrée, elle semble surtout refléter l'extension du secteur informel, qui représente plus de 25% de l'emploi recensé. Cette exclusion du marché du travail affecte particulièrement la population jeune à la recherche du premier emploi. Au-delà des facteurs démographiques et institutionnels, ce serait le caractère *capital intensive* du régime de croissance qui aurait exacerbé les tensions sur l'emploi, ce qui met en évidence une relation de causalité entre le régime d'accumulation et les performances du marché du travail. Il s'agit alors d'évaluer, sur la base d'une projection de l'économie algérienne, quel est l'effort de productivité et d'accumulation nécessaire à une réduction à moyen terme du chômage qui tienne compte de la 'qualité' de l'emploi créé.

Classification *JEL*: 015-017-047-055

Mots-clé : marché du travail ; institutions ; capital humain ; démographie ; politiques de l'emploi ; croissance endogène ; Algérie.

Abstract: Between 1990 and 1997, the rate of unemployment in Algeria doubled, reaching more than 20 % of the working population. If since 2004 a sensitive decline was recorded, it mainly seems to reflect the extension of the informal sector, which represents more than 25 % of the counted employment. This exclusion from the labour market affects particularly the young population in search of a first job. Beyond demographic and institutional factors, it seems to be the capital extensive growth regime that have aggravated tensions on employment, revealing a causal relationship between the regime of accumulation and the labour market performances. The issue is, on the basis of a projection of the Algerian economy, to make an estimation of the effort of productivity and accumulation necessary for a medium-term reduction of unemployment which takes into account the 'quality' of the created jobs.

JEL classification : 015-017-047-055

Keywords : Labour Market; Institutions; Human Capital; Demography; Employment Policy; Endogenous Growth; Algeria

¹ Cet article s'appuie en partie sur les résultats d'une étude réalisée pour le compte du FEMISE, dans le cadre du Profil pays Algérie, janvier 2006.

² Faculté de sciences économiques d'Oran, Algérie. Chercheur associé au CREAD (Alger) et au CEPN (Université Paris 13)

³ Chercheur CNRS, UMR 7115, CEPN-Université Paris 13.

L'Algérie a été, jusqu'à une date récente, l'un des pays au monde, à revenu par tête similaire, les plus touchés par le chômage⁴. Entre 1990 et 1997, le niveau du chômage a doublé, atteignant un taux de plus de 20% de la population active. Bien que le taux de chômage ait connu, selon les statistiques de l'ONS, une baisse sensible depuis 2004, la question de la création d'emplois reste encore et, de façon décisive, au cœur de toute politique de développement en Algérie. En effet, cette exclusion du marché du travail affecte particulièrement les catégories vulnérables, dont la population jeune à la recherche du premier emploi, tandis que plus de 25% de l'emploi est encore constitué de 'Formes Particulières d'Emplois' (FPE) selon la terminologie du Plan ou de 'Travail à Domicile' suivant la désignation du Fonds Monétaire International.

Une première explication de ces faibles performances du marché du travail, et qui semble naturelle, réside dans les grandes tendances de la démographie qui affectent l'évolution des différentes catégories de population. Ainsi, l'Algérie a connu non seulement un taux de croissance démographique particulièrement élevé mais également un taux de participation à la hausse au cours des deux dernières décennies du fait, notamment, de l'amélioration du niveau d'éducation, particulièrement de la population féminine. Néanmoins les facteurs démographiques et culturels ont évolué de façon monotone et ne peuvent de ce fait expliquer pleinement les retournements et les ruptures dans le *trend* de croissance du chômage.

On peut également chercher les causes de ce sous-emploi dans la rigidité des institutions qui régulent le marché du travail. La nature de ces institutions peut, certes, contribuer à façonner l'évolution de l'emploi. Elle ne peut pour autant expliquer à elle seule les performances du marché du travail comme en témoigne la persistance du sous-emploi malgré les mesures de 'flexibilisation', certes encore très imparfaites, mises en œuvre depuis plus d'une décennie.

Ce papier présente un état des lieux du marché du travail en Algérie et passe en revue le fonctionnement et les performances de celui-ci. Au-delà des facteurs démographiques et institutionnels, il s'attache à étudier une causalité entre le régime d'accumulation qui porte la croissance et les performances du marché du travail.

La première section décrit les grandes tendances du marché du travail et met l'accent sur l'impact des facteurs démographiques, sociaux et culturels sur l'offre de travail. La seconde section présente les institutions du marché du travail et les mécanismes à travers lesquels celles-ci affectent l'évolution du marché du travail. La troisième section, enfin, s'attache à évaluer, en s'appuyant sur une projection de l'économie algérienne, l'effort de productivité et d'accumulation nécessaires à une réduction à moyen terme du chômage qui tienne compte de la 'qualité' de l'emploi créé.

⁴ Il faut néanmoins prendre avec précaution les comparaisons internationales du fait des différences de méthode de mesure des indicateurs de la population active et de l'emploi. Les données que nous utiliserons proviennent essentiellement des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat en Algérie (1977-1987-1997), des enquêtes sur la main d'œuvre (MOD) et des enquêtes emploi chômage de l'Office National des Statistiques (ONS).

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

1987 et 1995 ont été deux périodes de ruptures dans l'évolution des indicateurs de l'emploi. Alors que la période 1973 -1985 connaissait une résorption progressive du chômage avec la création de 150000 emplois en moyenne par an, le contre-choc pétrolier aura pour conséquence une augmentation brutale du taux de chômage qui passe à 21% en 1987. Les années 90 restent marquées par un accroissement continu de ce taux, renforçant le caractère apparemment irréversible de cette dynamique à la hausse. En 1995, le chômage franchit brutalement un nouveau palier et atteint pour la première fois la barre des deux millions de personnes. Sa persistance en fait désormais une caractéristique structurelle de l'économie algérienne.

Parmi les facteurs explicatifs de cette hausse, le taux élevé de croissance démographique ainsi qu'un taux de participation à la hausse, du fait notamment de l'amélioration du niveau d'éducation, en particulier de la population féminine.

L'offre de travail

L'évolution de la population active dépend de la population en âge légal de travailler et du taux de participation⁵. La population active en pourcentage de la population totale se décompose, en effet, en :

$$\text{Pop. active/pop totale} = (\text{pop. en âge de travail/pop totale}) * \text{taux de participation} \quad (1)$$

Dans le membre de droite de la relation (1) le premier terme représente les facteurs démographiques tandis que le deuxième se rapporte aux facteurs sociaux et culturels qui déterminent l'insertion dans le monde du travail de la population en âge légal de travailler.

Les facteurs démographiques

Les taux de fertilité et de mortalité infantile décroissent du fait notamment de l'amélioration des conditions sanitaires et de l'introduction de la contraception⁶, mais cette diminution se réalise en déphasage et à des rythmes différents. Ainsi, bien que l'Algérie passe d'une situation de forts taux à de faibles taux de natalité et de mortalité, cette transition démographique⁷ – qui se retrouve dans l'ensemble des pays du MENA - s'accompagne d'une

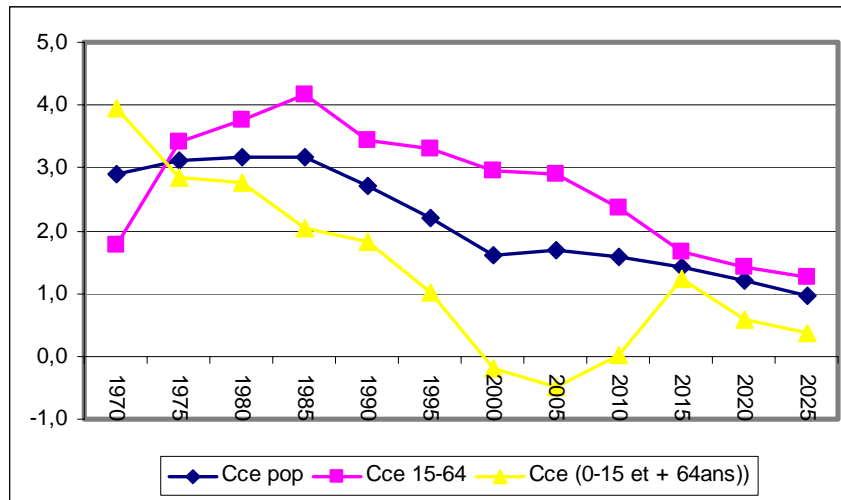
⁵ Le taux de participation est la part de la population active dans la population en âge de travailler.

⁶ Ces mutations ne traduisent pas que des améliorations. Ainsi, le recul significatif de l'âge au mariage, dont résulte une importante baisse du taux de fertilité, est aussi lié au chômage des jeunes ainsi qu'à la pénurie de logements.

⁷ Sur la transition démographique en Algérie, voir Courbage (1998, 2002). Notons que cette transition est à la fois tardive et exceptionnellement rapide.

croissance de la population en âge de travailler plus rapide que celle des catégories dépendantes de la population (âgées de moins de 15 ans ou âgées de plus de 64 ans)⁸.

Figure 1 : Croissance de la population par tranches d'âge



Source: World Population Prospect UN. 2002

La question reste cependant posée de savoir dans quelle mesure ces évolutions sont durables. En effet, l'expression « transition démographique » renvoie à un phénomène irréversible censé se produire dans toutes les sociétés ayant atteint un niveau donné de développement. Outre le problème que pose l'application d'un modèle démographique unique lié au développement, la nature de cette transition démographique dans la région MENA en général, et en Algérie en particulier, fait débat parmi les démographes. Certains voient dans la baisse de la rente pétrolière un facteur déterminant dans son déclenchement, reléguant au second plan les autres facteurs culturels, politiques ou religieux. Si tel était le cas, on peut supposer qu'une reconstitution de la rente – et c'est bien le cas avec la hausse continue des cours depuis 2004 – pourrait avoir des effets sur la démographie et infléchir la transition. Courbage (1999), s'il admet que la baisse de la rente pétrolière est bien le facteur déclencheur de la transition démographique dans les pays du MENA, exclue cependant l'hypothèse d'une remontée de la fécondité à la suite de celle du prix du pétrole. Pour lui, ce processus de baisse est déconnecté de la cause première qui l'a suscité tandis que d'autres composantes, comme l'instruction, prennent le relais pour assurer la continuité de la transition.

En tout cas, cette transition démographique, avec la modification de la structure par âge de la population qu'elle entraîne, aura plusieurs conséquences sur la configuration du marché du travail. Ainsi, le taux de dépendance – qui représente le rapport entre la population dépendante et la population en âge de travailler – passe de plus de 100 en 1970 à moins de 60 en 2005 et continuera à décroître jusqu'en 2020-2030 (tableau 3). Cette situation est favorable, du fait

⁸ Nous utilisons les statistiques des Nations-Unies (2002). A la suite de la publication des résultats du recensement de 1998, il apparut que la croissance de la population algérienne avait été largement surestimée dans les précédentes publications des NU. Aussi en 2002 les projections ont-elles été largement révisées à la baisse et la projection de la population pour 2025 ramenée à 42,7 millions. Ce chiffre est désormais très proche de celui de 42,0 millions (43,1 millions selon un scénario de déclin plus lent) sur lequel débouchaient les projections faites à l'INED par Courbage (1999 ; 2002).

que cette catégorie sociale est inactive et se trouve dans une phase de désépargne de son cycle de vie.

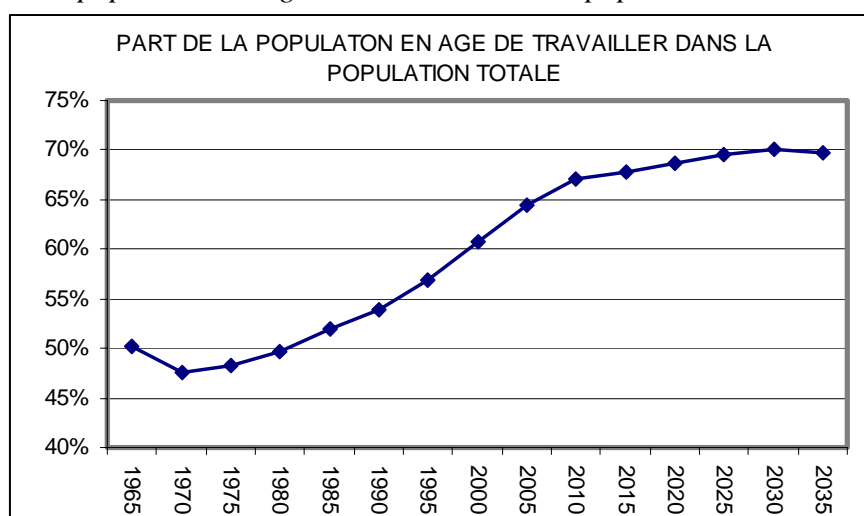
Tableau 1: Evolution du taux de dépendance

Année	1965	1970	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2025
Taux de dépendance	99	110	102	85	65	55	49	48	46	44

Source: World Population Prospect UN. 2002

Par ailleurs, la population en âge de travailler, malgré la baisse de son rythme de croissance, continue de représenter une part croissante de la population totale. Son taux de croissance, qui est passé de 4,2% de 1980 à 1985 à 2,9% de 2000 à 2004, reste néanmoins depuis 1970 constamment supérieur au rythme de croissance de la population totale. On estime qu'à partir de 2010 la population en âge de travailler se stabilisera sur plusieurs années entre 67 et 70% de la population totale.

Figure 2 : part de la population en âge de travailler dans la population totale



Source: World Population Prospect UN. 2002

Ainsi le premier terme de la relation (1) qui représente les facteurs démographiques, est croissant. Mais cette augmentation des ressources humaines, qui est un déterminant essentiel de la croissance potentielle, peut également constituer une source de pauvreté par la pression sur le chômage qu'elle engendre lorsque la croissance effective est loin de son niveau potentiel.

Les facteurs sociaux et culturels

Le taux de participation, deuxième terme de la relation (1), se rapporte aux **facteurs sociaux et culturels** déterminant l'insertion de la population en âge légal de travailler dans le monde

du travail. Il dépend également du niveau de chômage car un taux de chômage élevé dissuade les individus à rechercher activement un emploi. Le taux de participation global (tableau 4) passe de 42% à près de 49% entre les recensements de la population de 1977 et 1998 pour revenir autour de 40% sur les périodes récentes.

Tableau 2: Evolution du taux de participation

	1966	1977	1987	1998	2003	2004	2005
Taux de participation	45,83	42,11	47,04	48,81	39,8	42,1	41,0
dont Masculin	89,06	81,51	85,08	80,07	/	/	69,2
Féminin	3,85	5,43	8,7	16,96	15%	/	12,4

Source : ONS : RGPH 66-77-87-98

La tendance à la hausse jusqu'en 1998 résulte de l'augmentation du taux de participation de la population féminine au cours des deux dernières décennies. Il passe de moins de 5,5% en 1977 à près de 17% en 1998 avec un déplacement de la main-d'œuvre féminine du secteur de l'agriculture vers celui des services. Par contre, le taux de participation des hommes se stabilise autour de 80% après avoir atteint 85% lors du recensement de 1987. Cette évolution différenciée nous semble s'expliquer par l'effet non linéaire qu'exerce le niveau d'éducation sur la participation au marché du travail. Le tableau suivant reporte l'évolution du nombre moyen d'années d'étude en Algérie depuis 1960 :

Tableau 3: Evolution du nombre d'années suivant les paliers

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1999
Primaire	0,833	0,804	1,190	1,528	1,969	2,398	2,798	3,135	3,467
Secondaire	0,140	0,221	0,359	0,465	0,672	0,987	1,346	1,558	1,735
Supérieur	0,009	0,013	0,007	0,019	0,041	0,070	0,109	0,135	0,165
Total	0,983	1,038	1,557	2,012	2,681	3,456	4,253	4,828	5,367

Source : Barro R. et J.W. Lee (2000)

Grâce à un effort soutenu de scolarisation mené par les pouvoirs publics depuis la réforme de l'enseignement supérieur en 1971, le nombre moyen d'années d'étude est passé de 1,5 à 5,4 ans entre 1970 et 1999. On s'attend à ce que cette généralisation de l'éducation, notamment dans le palier du secondaire, en incitant les jeunes à poursuivre les études et ne pas se porter sur le marché du travail, ait un effet à la baisse sur le taux de participation des 15-25 ans. Par contre, le niveau d'éducation aura une incidence positive sur le taux de participation de la population entre 25 et 30 ans. Globalement, ces deux effets opposés semblent avoir joué et on ne note pas de corrélation sensible entre l'évolution du niveau d'éducation et la participation de la population masculine au marché du travail.

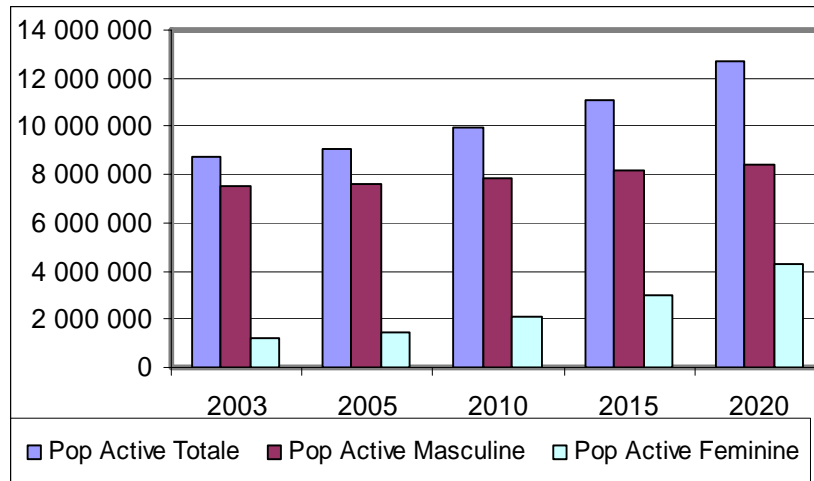
Cependant, à côté de cet 'effet-structure', le niveau d'éducation exerce une influence positive forte sur la participation des catégories sociales auparavant largement en marge du marché du travail. Cet effet non linéaire du niveau d'instruction s'observe ainsi dans le cas de la population féminine dont la participation augmente fortement avec le niveau d'instruction.

Cependant, et malgré cette évolution substantielle, le *gap gender* reste élevé comparé aux taux féminins d'activité observés dans certains pays arabes comme la Tunisie par exemple. Notons que si cette augmentation de la participation féminine est le signe d'une plus grande insertion des femmes dans l'activité sociale et le monde du travail, elle constitue néanmoins un autre *challenge* pour l'Algérie car elle annonce également une augmentation de la population active qui viendra accentuer les pressions sur le marché du travail.

La baisse considérable du taux de participation observée sur la période récente serait, par contre, liée à la persistance du chômage qui découragerait la population à rechercher un emploi.

c) Au total le taux moyen d'activité (population active/population totale) est passé entre les recensements de 1987 et 1998 de 23,6 % à 27,9 %. La figure 3 reproduit l'évolution projetée de la population active par sexe sur la période 2005/2020, sous l'hypothèse d'un maintien du *trend* de participation par sexe sur la période 1987/1998.

Figure 3 : Evolution projetée de la population active par sexe



Calcul des auteurs

La demande de travail

Evolution intersectorielle de l'emploi

A partir de 1979 la dynamique intersectorielle de l'emploi est marquée par le déclin puis l'effondrement de l'industrie et, à un degré moindre, du BTP. L'industrie, l'un des secteurs moteurs de la croissance durant les années 70, perd son rôle de pourvoyeur d'emplois. Alors que ce secteur, avec un taux de croissance de l'emploi de près de 11% par an, participait entre 1967 et 1978 à près de 20% du total des emplois créés hors agriculture, il enregistre à partir de 1993 des pertes d'emplois significatives au rythme moyen annuel de 0,6% jusqu'en 2002.

L'agriculture a, par contre, connu une régression entre 1966 et 1977 avec une baisse de volume de 170000 emplois. Sa contribution à l'emploi total - qui était de moitié en 1966 - n'est plus que de 18% en 1987 du fait d'un exode rural massif. Elle renoue avec la création

d'emplois au cours des années 90 et surtout en 2000-2002 avec la création de 250000 emplois agricoles à la faveur du programme de développement agricole (PNDA).

Cette restructuration de l'économie algérienne s'accompagne également du développement de l'emploi dans l'administration, dont la contribution au total des emplois créés s'est constamment située au dessus de 30% portée par la mise en place d'infrastructures administratives et sociales ainsi que par le développement de l'éducation nationale et de la santé publique.

Tableau 4 : Croissance de l'emploi par secteurs et contribution à l'emploi total hors agriculture

Secteurs		1967-1978	1978-1986	1986-1993	1993-2000	2000-2004
Industrie	Croissance par périodes	10,7	4,5	1,1	-1,2	1,2
	Contribution à l'emploi total hors agriculture (%)	18,0	18,9	18,3	14,4	12,6
BTP	Croissance par périodes	17,0	7,1	-1,6	2,4	5,9
	Contribution à l'emploi total hors agriculture (%)	14,7	22,4	19,7	20,2	21,4
Transport et communications	Croissance par périodes	7,7	4,3	5,7	/	/
	Contribution à l'emploi total hors agriculture (%)	6,4	6,1	6,0	/	/
Commerce et Services	Croissance par périodes	2,7	4,7	6,2	3,1	6,1
	Contribution à l'emploi total hors agriculture (%)	28,6	21,9	20,2	27,7	29,5
Administration	Croissance par périodes	5,7	6,5	3,0	3,1	1,2
	Contribution à l'emploi total hors agriculture (%)	32,3	30,7	35,8	37,8	36,5

Calcul des auteurs à partir de sources diverses.

La segmentation du marché du travail

Comme dans la plupart des pays Sud méditerranéens, on peut distinguer plusieurs segments structurant le marché du travail : un secteur rural englobant la quasi-totalité de l'emploi agricole; un secteur urbain, lui même constitué d'un secteur urbain informel - où l'emploi est caractérisé à la fois par une grande flexibilité mais également une grande précarité des conditions de travail - et d'un secteur formel qui regroupe les secteurs public et privé et qui est *de jure* (et plus ou moins *de facto*) soumis à la législation du travail (Agenor et alii, 2004).

- L'emploi dans le secteur rural représente une part non négligeable de la demande totale de travail. Alors qu'en 1977 ce secteur occupait 72,2 % de la main d'œuvre totale - dont près de la moitié provenant de l'agriculture - sa contribution décline pour ne plus se situer qu'à 42% en 2003. Le flux migratoire massif attiré vers les agglomérations urbaines du fait, notamment, de la qualité relative des infrastructures sociales urbaines et la perspective de salaires plus élevés, va exacerber les tensions sur le marché du travail et aggraver le chômage dans le secteur formel.

- Evalué à 58000 en 1990, l'emploi informel a doublé en moins de dix ans. En 2002, défini par la composante des travailleurs à domicile et autres catégories non déclarées, il représente 36,5% du total de l'emploi hors agriculture et 39% du total de l'emploi urbain. Un segment important du marché du travail échappe ainsi aux institutions formelles. Portes et Schaffler (1993), en référence aux économies latino-américaines, relie le développement du secteur informel aux politiques d'*import-substitution* à travers l'augmentation rapide des demandes d'emplois comme conséquence de la concentration urbaine des industries et de l'exode rural qui en a résulté. En Algérie cependant, c'est à partir du début des années 90 qu'il se développe, précisément à un moment où le secteur public perd de sa prédominance. On peut donc penser que sa cause en Algérie n'est pas la politique d'*import-substitution* mais, à l'inverse, le déclin du secteur public qui, à la faveur du lancement des réformes, ne pouvait plus s'accommoder de sureffectifs (compression des personnels absorbés ensuite par le secteur informel, non paiement des salaires incitant les ouvriers à rechercher *on job* des activités informelles etc...).
- Dans le secteur formel, l'emploi public a été naturellement dominant au cours des années 70 et 80.
- La croissance remarquable du secteur public, qui employait près de 65% de la main d'œuvre totale en 1987 (CNES, 2004) a été accompagnée du maintien de sureffectifs importants au sein des entreprises publiques, lesquelles s'accommodaient d'une contrainte budgétaire douce. Les réformes économiques remettront en question ce 'chômage sur le lieu du travail' (Kornaï, 1994) et amèneront le secteur public à procéder à des compressions de personnels qui lui feront perdre sa prépondérance dans la création d'emplois. Malgré l'assistance financière du Trésor public aux entreprises publiques en difficulté afin, notamment, de préserver l'emploi, 360000 postes d'emploi ont été perdus, selon le CNES, entre 1994 et 1998, suite à la mise en œuvre des réformes économiques sans que, par ailleurs, de nouveaux emplois ne soient créés en quantité significative par le secteur privé local ou les firmes étrangères.

Le chômage

L'économie algérienne n'a pu absorber rapidement les chocs adverses subis au cours des années 80, comme le montre l'évolution du taux de chômage dans le tableau ci dessous :

Tableau 5 : Evolution du taux de chômage

1966	1978	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1990	1991	1992	1993
32,9	22	16,3	13,1	8,7	9,7	21,4	18,1	19,7	21,2	23,8	23,2
1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
24,4	28,1	28,0	28,0	28,0	29,2	29,5	27,3	25,9	23,7	17,7	15,3

Source : ONS RGPH et MOD diverses années

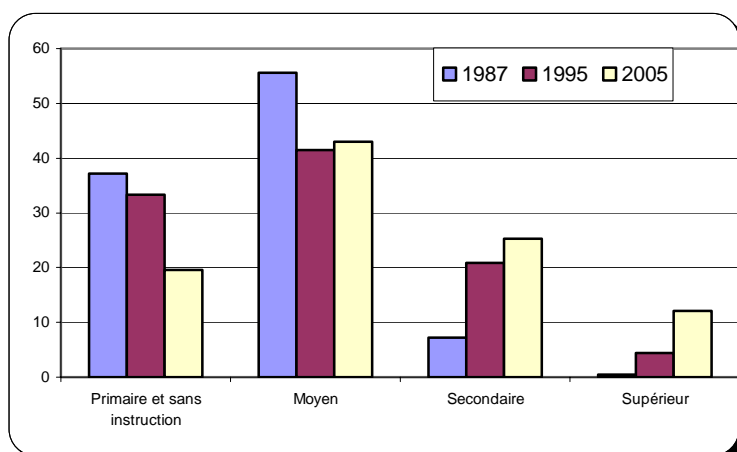
Cette hausse du chômage, du moins jusqu'à la période récente, a affecté différemment les catégories sociales et les segments du marché du travail. Le chômage concerne de façon prédominante la population jeune et à la recherche du premier emploi. En 2003, près de la

moitié des chômeurs ont moins de 25 ans et près de 73% moins de 30 ans. De plus 63% d'entre eux sont à la recherche d'un premier emploi, situation qui, lorsqu'elle perdure, entraîne une exclusion sociale, porte ouverte sur les activités informelles et illégales, la rupture de la confiance dans les institutions et une érosion du capital humain et social.

La participation des femmes au marché du travail a connu, comme on l'a noté précédemment, une progression significative, représentant 15% de la population active totale en 2003⁹. La population active féminine apparaît néanmoins des plus vulnérables en période de récession. Ainsi, et bien que cette catégorie de la population ait connu durant les années 70 et 80 des taux de chômage sensiblement inférieurs aux taux masculins, cette tendance s'inverse au cours des années 2000 où la persistance du chômage finit par affecter davantage les femmes que les hommes. En 2005, le chômage féminin a atteint plus de 17,5% de la population active féminine soit deux points de plus que le taux national.

Le mismatching des qualifications

Figure 4 : Evolution du chômage selon le niveau d'instruction



Sources : Enquête sur les niveaux de vie (LSMS/ONS/1995) ; RGPH 198, ONS ; CNES 2004

Si on examine l'évolution du chômage par qualification (figure 4), on constate que le chômage des populations non ou faiblement qualifiées diminue au moment même ou celui des diplômés (du supérieur et du secondaire) augmente. Ceci révèle une inadéquation (*mismatching*) croissante entre les qualifications et la demande exprimée par les entreprises et les administrations. Le système d'éducation et de formation se déconnecte de plus en plus du marché du travail qui absorbe plus facilement les demandeurs non qualifiés. Cette situation est profondément préjudiciable pour plusieurs raisons :

⁹ Cette tendance à la hausse semble cependant se retourner sur la période récente puisque les enquêtes emploi et chômage indiquent une baisse de la population féminine active entre 2001 et 2005.

- Il y a d'abord un gaspillage de ressources car un investissement en éducation a été réalisé, financé en grande partie par l'Etat¹⁰, sans que le capital humain constitué ne soit utilisé et ne contribue à la croissance¹¹ ;
- ensuite, le chômage des jeunes avec qualification affecte le comportement individuel. Sachant la forte probabilité de ne pas valoriser cet investissement, l'individu n'est pas incité à investir son temps disponible en éducation et préfère l'utiliser alternativement au travail (formel ou informel), ce qui limite l'accumulation du capital humain par l'éducation, dans une économie où celui-ci est rare et constitue une externalité positive (Lucas, 1990 ; Azariadis et Drazen, 1990) ;
- enfin, lorsqu'un chômage des diplômés existe, les anticipations des individus sont pessimistes et, lorsqu'elles sont 'auto-réalisantes', conduisent progressivement l'économie vers une trappe de sous-développement par une désaccumulation du capital humain. Cela 'rationalise', dans une certaine mesure, le rôle de l'Etat, dans certains pays, comme employeur en dernier ressort des diplômés.

LA REGULATION INSTITUTIONNELLE DU MARCHE DU TRAVAIL ET SES LIMITES

La création d'emplois peut être limitée par deux contraintes :

- Une contrainte institutionnelle, lorsque les institutions de régulation du marché du travail introduisent des distorsions dans l'allocation des ressources au détriment de l'investissement ;
- Une contrainte de croissance, lorsque le taux de celle-ci ne permet pas une création d'emplois suffisante pour absorber la demande croissante sur le marché du travail.

Le fonctionnement et les performances du marché du travail dans l'Algérie des décennies 1960-80 sont indissociables du modèle économique adopté par le pays après son indépendance. Garantir un emploi et un revenu décent à la population, alphabétiser et scolariser, autant d'actions qui faisaient partie des objectifs déclarés du mouvement de libération nationale et du Gouvernement à l'indépendance. La tâche était des plus difficiles. A l'extrême précarité de l'emploi des algériens pendant la période coloniale, leur exclusion massive de l'emploi stable et qualifié ainsi que de la protection sociale, l'importance du sous-emploi et de l'analphabétisme, s'ajoutaient les ravages de la guerre et de l'exode rural¹².

Dès l'indépendance, et après une brève expérience autogestionnaire, le système mis en place se stabilise autour de l'entreprise publique qui devient l'institution pivot d'une gestion planifiée de la force de travail. Chaque entreprise est un compartiment de l'Etat central. Le secteur privé, même s'il ne disparaît pas totalement, reste marginal et dépendant de l'Etat, lequel, omniprésent, devient le premier employeur, le premier investisseur, le premier producteur et génère une masse importante d'emplois au sein des entreprises publiques et de l'administration. La relation de travail, hors agriculture et Administration, est régie par le

¹⁰ Sur l'efficacité du financement de la formation professionnelle en Algérie, voir Clément et alii (2005).

¹¹ Il importe cependant de souligner que l'éducation n'est pas soumise exclusivement à des objectifs économiques et qu'elle remplit aussi d'autres fonctions dans la société.

¹² Voir Benachhou (1979) ; sur la situation de l'emploi et du chômage avant l'indépendance, voir Bourdieu (1963).

Statut Général des Travailleurs (SGT). Cependant, ce modèle s'essouffle dès le premier choc pétrolier et l'Algérie opère, à la fin des années 80, un changement de cap radical pour flexibiliser l'économie et mettre un terme à la nouvelle massification du chômage. Dans ce cadre, des réformes sont initiées pour libéraliser le système économique et pour modifier les contours juridiques et institutionnels du marché du travail dans la perspective d'une création soutenue d'emplois. Dans les faits, ces réformes n'ont pas suffi pour inverser la tendance au déclin économique qui s'est poursuivi jusqu'aux débuts des années 2000 avec un niveau de chômage, en 2003, atteignant près de 24% de la population active. Cette section présente l'évolution des institutions du marché du travail et dresse les limites du nouveau mode de régulation initié à partir des années 90.

La Reforme des Institutions du Marche du Travail

Le marché du travail sera marqué, jusqu'aux années 80, par de profondes rigidités avec notamment une interférence ouverte du politique dans le champ syndical, une grille de rémunération qui fixe les salaires et les primes dans le secteur public (SGT), l'institution de Primes de Rendement Individuel et Collectif ainsi qu'une réglementation rigide des licenciements visant la protection de l'emploi.

Une nouvelle législation (lois de 1990 et 1994 et 1997) a été introduite en vue d'une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail dans le but déclaré d'atténuer la sévérité du chômage. La protection de l'emploi est réduite par un assouplissement des conditions de licenciement et du temps de travail (contrats à durée déterminée ou travail à temps partiel). A l'exception du salaire minimum garanti, l'Etat se désengage des négociations salariales au profit de l'institution de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche. Enfin, le droit à la syndicalisation, la liberté syndicale et le droit de grève sont reconnus.

Déprotection de l'emploi et politiques d'accompagnement :

Cette nouvelle législation reconnaît l'autonomie de l'entreprise dans la décision de licenciement économique (individuel ou par compression d'effectifs). Les contraintes législatives et administratives aux licenciements sont supprimées.

Quelles sont les conséquences de cet affaiblissement de la protection de l'emploi sur le fonctionnement du marché du travail ?

L'effet global de la protection de l'emploi sur l'évolution du *niveau* de chômage est ambigu (Blanchard et Tirole, (2003).

D'un côté, en limitant la capacité des entreprises à licencier par des taxes de licenciement élevées, la protection législative de l'emploi réduit l'intensité des flux de sorties du marché du travail. Le taux de perte d'emplois tend ainsi à diminuer. Mais, d'un autre côté, un coût élevé de licenciement réduit également les flux d'entrée et donc la création d'emplois.

Par ailleurs, la *durée* du chômage s'allonge avec la protection du fait de la faible mobilité (réduction des flux d'entrée et de sortie) qui fige le marché de l'emploi. Dès lors, l'ajustement à des chocs de demande ou à des changements technologiques est lent, entraînant une perte de compétitivité des entreprises¹³.

¹³ Cette faiblesse dans la réallocation du travail n'est pas exclusivement liée à la protection de l'emploi. La faible mobilité de la force de travail en Algérie résulte également de facteurs comme la pénurie de logement, la faiblesse des moyens de transports, l'attractivité inégale des régions, etc...

Enfin, et comme le notent Agénor et Aynaoui (2003), l'asymétrie de l'information sur le marché du travail, résultant du fait que les entreprises n'ont pas une connaissance complète du niveau de qualification des demandeurs d'emplois, amène celle-ci, face à la rigidité des institutions et aux coûts d'ajustement élevés, à ne pas s'adresser aux agences de l'emploi pour le recrutement des personnels, mais à des relations informelles et des contacts personnels qui révèlent probablement mieux les caractéristiques des demandeurs d'emplois mais entraînent également des discriminations dans le recrutement. En Algérie, l'Agence de placement (ANEMO) a contribué au placement de moins de 5% de la population occupée, avec toutes les conséquences de *mismatching* que cela entraîne. Les mesures de flexibilisation ont, à leur tour, un coût social en termes de remise en cause des 'acquis sociaux' et de protection sociale. Elles peuvent être la source d'une précarisation de l'emploi par l'augmentation du chômage de courte durée et d'une instabilité des revenus. Pour pallier ces effets négatifs, les pouvoirs publics ont, instauré un système d'accompagnement passif d'assurance chômage et développé un programme multiforme de politiques actives d'emplois.

Le système d'assurance-chômage vise à assurer une protection relative du travailleur en situation de chômage économique en réduisant l'incertitude sur son revenu futur exacerbée durant la période de transition. Cependant, l'assurance chômage a pour effet d'inhiber l'effort de recherche d'emploi du bénéficiaire. En fait, elle peut être incitative par un *design* approprié. Ainsi, le montant des indemnités perçues par le chômeur éligible à cette assurance est dégressif, passant de 100% du salaire de référence durant le premier trimestre à successivement 80%, 60% et 50% durant les trois trimestres suivants. Cette structure décroissante des indemnités devrait inciter le bénéficiaire à intensifier sa recherche d'emploi au cours du temps. Valable en principe pour les secteurs public et privé, dans les faits ce dispositif concerne surtout les entreprises restructurées du secteur public, soit environ 250 000 personnes. Il est complété par l'instauration de la retraite anticipée.

Les 'Politiques actives d'accompagnement' sont l'autre volet de la politique d'accompagnement de ces réformes institutionnelles du marché du travail. Elles regroupent l'ensemble des dispositifs visant soit à inciter le travailleur au chômage et le jeune à la recherche du premier emploi à créer leur propre entreprise, soit à leur permettre d'occuper un emploi temporaire en attendant une réinsertion dans le marché du travail. Par rapport aux politiques de redistribution passive, ces dispositifs actifs ont l'avantage, en évitant d'exclure le chômeur du monde du travail, de réduire le coût psychologique du chômage ainsi que celui de l'obsolescence du capital humain pour la main-d'œuvre qualifiée. Plusieurs dispositifs ont ainsi été expérimentés pour réduire à court terme le chômage, en particulier parmi les jeunes : incitations au recrutement par les entreprises¹⁴, aide à la création d'entreprises¹⁵, travaux d'intérêt collectif et dispositifs publics de lutte contre la pauvreté¹⁶.

¹⁴ Les Emplois Salariés d'Initiative locale (ESIL) visent à procurer aux jeunes chômeurs peu ou faiblement qualifiés une formation et une expérience de base pour augmenter leur chance de trouver emploi. Pour les jeunes qualifiés, parmi lesquels le chômage est très élevé, un dispositif spécifique mis en place en 1998, les 'contrats pré-emploi' (CPE), permet aux entreprises de les employer sans les rémunérer, l'Etat se chargeant de leur verser une allocation égale au salaire minimum mensuel.

¹⁵ En 1997 est créée l'Agence nationale pour le Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ) dont la mission est d'aider à la réalisation de projets de micro-entreprises (conseils, aide à la recherche de financement auprès des banques, accompagnement du projet). Selon les autorités, 16000 projets ont été engagés en 1998 qui ont généré 47000 emplois environ. Cependant, le fonctionnement bureaucratique de l'ANSEJ et la frilosité des banques ont constitué un frein au développement de ce cadre de création d'entreprises.

¹⁶ L'Indemnité d'Activités d'Intérêt Général (IAIG) rémunère des activités d'intérêt collectif telle que le reboisement. Plus pénibles, les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (TUP-HIMO), comme l'entretien des routes, ciblent les chômeurs sans qualification et sont rémunérées au salaire minimum. On dénombre environ 129000 bénéficiaires fin septembre 1999.

Fixation des salaires et conventions collectives

La négociation collective est l'autre trait marquant du nouveau dispositif institutionnel. Se substituant aux dispositions du Statut Général du Travailleur, elle est érigée en nouveau fondement des relations de travail et consacre le désengagement de l'Etat au profit des partenaires sociaux dans la détermination notamment des normes de travail et du salaire et autres indemnités ou dans la négociation du chômage technique.

Les limites de la régulation institutionnelle

L'économie informelle et le *gap* entre les formes *de jure* et *de facto* sont l'expression phénoménale des limites des institutions à réguler le marché du travail.

L'économie informelle

L'une des premières causes de la défaillance de la régulation institutionnelle est l'existence d'un secteur informel de l'économie. Les déséquilibres persistants du marché du travail dans les pays en développement conduisent, en effet, à la formation d'une économie parallèle qui, de par son inobservabilité, échappe aux procédures formelles de régulation. Les dispositions réglementaires n'affectent alors que le secteur formel¹⁷ tandis que l'économie non observée aura un fonctionnement infiniment flexible où les salaires des travailleurs se fixent à leur productivité marginale. Le tableau suivant reproduit la part de l'emploi informel dans l'emploi total :

Tableau 6 : Part de l'emploi informel dans l'emploi total

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
11,7%	12,5%	13,0%	15,3%	16,1%	17,1%	17,5%
1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
18,8%	18,9%	19,3%	20,2%	21,2%	21,1%	21,1%

Source : d'après ONS diverses années

L'évaluation de l'économie informelle est toujours sujette à débat (Ighilahriz (2003) ; H. Zidouni, 2003). Nous en proposons une estimation à partir d'une définition de la production de l'économie informelle comme production non prise en compte par la comptabilité nationale. Le principe de la méthode d'évaluation est celui de Kaufmann et Kaliberda (1996) : bien que la production du secteur informel ne soit pas observable, elle est reliée à la quantité d'inputs qu'elle utilise et dont certains sont directement observables. Il en est ainsi de la puissance électrique consommée. La connaissance de l'élasticité de la consommation électrique permet alors d'estimer l'évolution de la production non observée. Malgré ses

¹⁷ En supposant encore que les entreprises formelles observent ces dispositions réglementaires. Rama (1998) distingue ainsi les règles *de facto* et *de jure*. On ne dispose pas de données sur le niveau d'application de la réglementation du marché du travail par les entreprises du secteur formel en Algérie, la base de données de Rama et Artecona étant encore inaccessible.

limites, cette méthode a l'avantage de la simplicité et devrait fournir des résultats acceptables en première approximation. Le tableau 11 indique la part estimée de la production non observée dans le PIB global sous l'hypothèse d'un niveau initial de 10% en 1990.

Tableau 7 : Estimation du secteur informel

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
consommation électrique	13013	13423	14476	14611	15107	15696
GDP (LCU)	2,11E+11	2,08E+11	2,12E+11	2,07E+11	2,05E+11	2,12E+11
croissance de la consommation électrique(%)	10,3	3,2	7,8	0,9	3,4	3,9
Indice GDP global	100	103,2	111,2	112,3	116,1	120,6
Indice GDP formel	90	8,9E+01	9,0E+01	8,8E+01	8,7E+01	9,0E+01
Indice GDP informel	10,0	14,4	20,8	24,0	28,7	30,2
Part de l'informel dans le PIB total	10,0%	14,0%	18,7%	21,4%	24,7%	25,0%

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Consommation électrique	16210	17273	18406	19614	20761	21900
GDP (LCU)	2,20E+11	2,23E+11	2,34E+11	2,42E+11	2,48E+11	2,54E+11
croissance de la consommation électrique (%)	3,3	6,6	6,6	6,6	5,8	5,5
Indice GDP global	124,6	132,7	141,4	150,7	159,5	168,3
Indice GDP formel	9,4E+01	9,5E+01	1,0E+02	1,0E+02	1,1E+02	1,1E+02
Indice GDP informel	30,7	37,6	41,6	47,5	53,8	60,0
Part de l'informel dans le PIB total	24,7%	28,3%	29,4%	31,5%	33,7%	35,6%

Source : calculs des auteurs

Un pan important de l'économie (35,6% en 2001) échappe ainsi, par son caractère extra-légal, à la régulation institutionnelle. Le développement du secteur informel a de multiples causes¹⁸. Bien qu'il n'existe pas encore d'études sur les déterminants de l'informalisation en Algérie, on peut penser que les procédures bureaucratiques, le niveau de corruption (Talahite, (2000)), une taxation multiple et élevée, l'expansion, avec la libéralisation de l'économie, du secteur du commerce et des services où l'informel peut s'étendre plus facilement et la rigidité des

¹⁸ Le modèle MIMIC est le plus utilisé dans les études exhaustives sur la taille du secteur informel. Il s'agit d'un modèle à variable latente avec une première équation spécifiant les déterminants du secteur informel et une seconde équation les conséquences de celui-ci.

institutions du secteur formel sont autant de facteurs pouvant conduire les entreprises à aller vers l'économie souterraine. Mais c'est surtout l'importance du chômage avec la disponibilité d'une 'armée de réserve' disposée à être rémunérée à sa productivité marginale, à être exclue de la protection sociale et à accepter des conditions de travail 'non décentes' qui alimente le secteur informel.

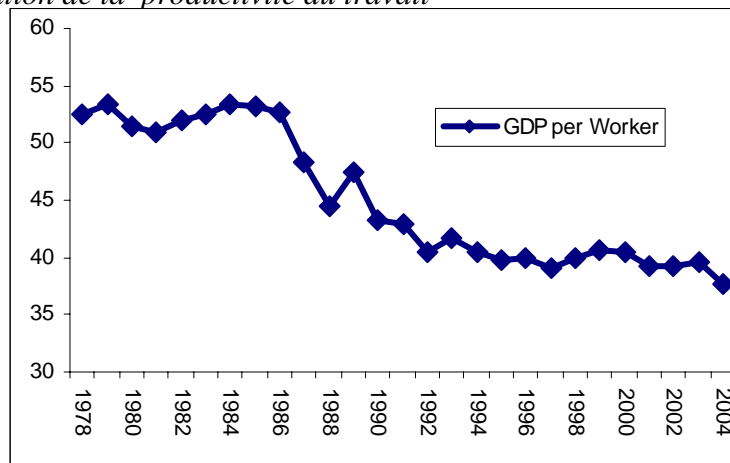
Régulation de jure et régulation de facto

Le gap entre la régulation *de jure* et celle *de facto* est un autre facteur qui limite l'effectivité de la régulation institutionnelle codifiée.

Ainsi, dans les faits, le *design* de l'assurance chômage n'introduit pas une plus grande flexibilité du marché du travail. En effet, la durée relativement longue de couverture du travailleur licencié (entre 1 an et 3 ans avec une moyenne observée de 22 mois) dissuade le bénéficiaire de rechercher activement un emploi, avec pour résultat probable une accentuation du chômage de longue durée. De plus, le financement de la Caisse repose exclusivement sur une taxe de 4,5% sur le salaire imposable (répartie à hauteur de 2,5% à la charge de l'entreprise et de 1,5% à la charge du salarié) et de droits d'ouverture (à hauteur de 80% du salaire par mois par année d'ancienneté avec un maximum de 12 mois) versés par l'entreprise à la Caisse d'Assurance pour tout travailleur licencié. Lorsqu'on ajoute les indemnités de licenciement versées directement au salarié par l'entreprise, on constate que le coût de licenciement d'un salarié supporté par l'entreprise peut s'élever jusqu'à 15 mois de salaire par travailleur licencié (Rupert, 1999). Bien que le paiement de ces charges soit échelonné dans le temps, ce nouveau système n'a pas sensiblement réduit la charge des entreprises liée au licenciement. Son principal apport reste simplement l'autonomie potentielle qu'il confère aux entreprises dans leur décision d'emploi et de licenciement

Par ailleurs, les négociations collectives sont restées, jusqu'en 2006, peu mises à contribution du fait d'un faible taux de syndicalisation et d'une productivité du travail en déclin, autant de facteurs qui réduisent le pouvoir des syndicats dans les négociations salariales. Moins de 5% des salariés du secteur privé sont affiliés à un syndicat malgré la liberté syndicale reconnue par la législation en cours. Avec le déclin du secteur public, la syndicalisation risque d'être confinée à l'Administration publique seulement. La productivité du travail connaît, en outre, depuis 1986, un *trend* décroissant (fig.4)

Figure 5 : Evolution de la productivité du travail



Source : WB :WDI et données ONS sur l'emploi

Les négociations salariales collectives se réduisent alors principalement à la fixation du Salaire Minimum et c'est au sein de la Commission Tripartite, instituée en 1991, que se déroulent, entre le Gouvernement, l'UGTA¹⁹ et les représentants du patronat, les négociations sur les salaires qui, ensuite, serviront de référence, sans qu'elles aient une force de loi, aux politiques salariales des entreprises.

Enfin, si la liberté syndicale est reconnue *de jure* par la nouvelle législation, qu'en est-il réellement ? L'UGTA exerce, de fait, un monopole quasi total sur le champ syndical. Ce syndicat est principalement implanté dans le secteur public (entreprises et administration) où il regroupe près de 50% des travailleurs. Bien que l'UGTA ait commencé à connaître une désaffection significative dès 1989, avec la reconnaissance légale de la liberté syndicale, au profit de nouveaux syndicats qui se créèrent alors, l'organisation en 2003 d'une grève générale contre le projet de loi sur les hydrocarbures lui donna l'occasion de montrer sa force. Depuis, le pluralisme syndical demeure formel bien que quelques syndicats autonomes, implantés en particulier dans certaines professions (enseignants, médecins), mais privés de moyens de participation significative au processus syndical, tentent, depuis 1999, de rompre la 'paix sociale'. L'UGTA reste ainsi seule admise à représenter les travailleurs dans les négociation tripartites instaurées en 1991 entre l'Etat, le patronat et les syndicats. Ce paysage syndical est largement admis et internalisé par les pouvoirs publics qui ne semblent pas prêts à s'accommoder d'un pluralisme syndical *de facto*. Le blocage de l'action syndicale a pour conséquences une surprotection des *insiders* au détriment des salariés non syndiqués (du secteur privé notamment).

En définitive, la nouvelle régulation dont l'objectif a été d'introduire une flexibilité du marché du travail en vue de réduire le niveau de chômage aura peu d'impact sur le fonctionnement de ce dernier du fait, d'une part, de l'informalisation croissante de pans entiers de l'économie qui échappent ainsi à la régulation institutionnelle et, d'autre part, du *gap* important existant entre les formes de *jure* et *de facto* de cette régulation institutionnelle.

Par ailleurs, on peut considérer que lorsque l'économie est loin de l'équilibre, l'efficacité des procédures institutionnelles de régulation sera amoindrie par une plus faible élasticité de la demande de travail du fait d'un chômage structurel important. Certes, il s'agit encore d'une hypothèse, mais elle signifie que l'impact de la qualité des institutions sur les performances du marché du travail n'est pas linéaire mais connaît un effet de seuil dépendant de l'intensité du chômage²⁰. Plus ce dernier est important et moins les réformes institutionnelles affecteront les performances du marché du travail.

Autant de facteurs, on le voit, qui plaident pour une causalité qui n'irait pas seulement des formes de régulation vers l'emploi mais qui intégrerait également la nature et les performances du régime d'accumulation qui porte la croissance.

¹⁹ Union Générale des Travailleurs Algériens.

²⁰ Un travail est en cours pour estimer l'impact de la régulation du marché du travail sur l'emploi à l'aide d'un modèle à seuil utilisant les méthodes de test de Hansen (2000) avec le taux de chômage comme variable à seuil.

EMPLOI ET CROISSANCE

Ainsi, la sévérité du problème du chômage en Algérie ne permet pas de se référer uniquement aux facteurs d'offre (démographie et taux de participation) ni de se restreindre au seul réaménagement des institutions du marché du travail pour espérer générer le nombre considérable d'emplois nécessaire à une réduction sensible du chômage.

Le chômage est également une manifestation de la récession qui frappe l'économie depuis plus d'une décennie. La croissance du PIB de 1993 à 2002 a été de 2,3 % alors que la population active croissait à la même période au taux de 3,4%. En fait, c'est la conjonction d'une rigidité *-de facto-* du marché du travail couplée à un régime d'accumulation extensive qui, en entraînant une volatilité excessive et une faible capacité d'absorption des chocs adverses, serait à l'origine de la persistance du chômage observée. De ce fait, une politique de long terme de création d'emplois doit également s'inscrire dans des programmes multidimensionnelles de recouvrement de la croissance. On se propose dans la suite, et en supposant donné le pouvoir de négociation des travailleurs et donc une certaine invariance des institutions, de mener des simulations pour estimer le taux de croissance nécessaire à une réduction du taux de chômage qui le porterait à 10% à la fin de la période 2005-2010. Cet objectif de croissance est ensuite rattaché à l'augmentation requise de la productivité globale des facteurs dans un cadre d'analyse où l'accumulation des facteurs de production n'est plus le seul moteur de la croissance. Nous propose également une explication à la réduction exceptionnelle du taux de chômage en 2004 - diminution de 6 points en une année seulement - réduction d'une ampleur probablement observée nulle part auparavant dans un intervalle si court.

3. 1 L'informalisation de l'emploi : la rupture de 2004

Le marché du travail est segmenté, comme le montrent les séries statistiques sur l'évolution de l'emploi en Algérie, en marché structuré (comprenant les cinq secteurs : Agriculture, Industrie, BTP, Services et Administration) et marché 'informel'²¹.

Tableau 8 : L'importance des Formes Particulières d'Emplois (FPE) (en milliers)

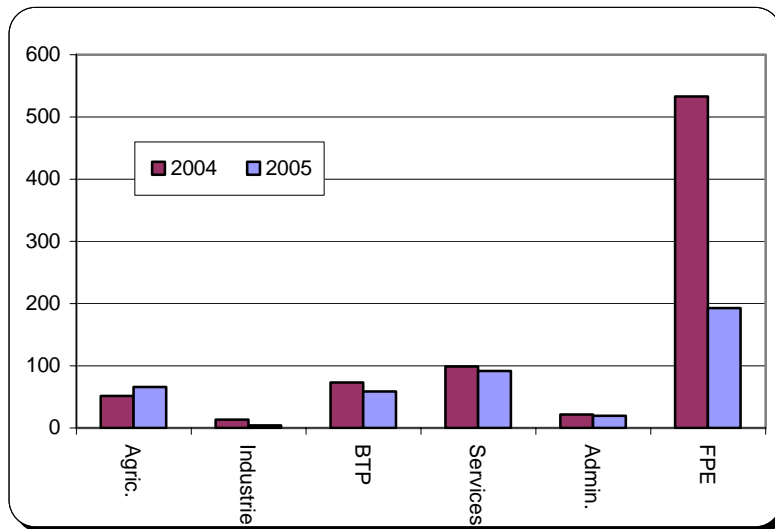
Périodes	2002	2003	2004	2005
Agriculture+Industrie+ BTP+Services+Administ.	5435	5716	5981	6223
<i>Formes d'Emplois</i> Particulières	1455	1551	2070	2263

La controverse sur les chiffres de l'évolution du taux de chômage en 2004 n'a pas abordé la qualité de l'emploi que génère la dynamique de l'économie. Pourtant, en 2004, comme le

²¹ On le désigne ainsi faute de mieux. Le Plan le désigne par FPE (Formes Particulières d'Emplois) et le FMI par 'Works at Home'.

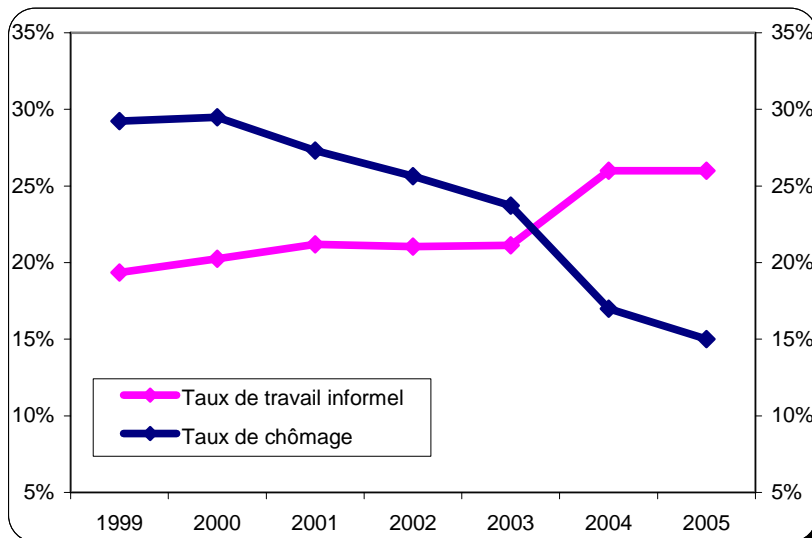
montre le tableau 8, 515.000 emplois 'FPE' ont été créés en une seule année soit, près du *double* de l'ensemble des emplois créés dans tout le secteur structuré de l'économie (265.000= 5981-5716). En 2005, près de 200.000 autres emplois de cette nature sont créés. La figure ci-dessous reproduit la création d'emplois par secteur en 2004 et 2005 et montre le poids considérable du segment 'FPE' dans la création d'emplois.

Figure 6: Création d'emplois par secteur 2004-2005



On a également reproduit dans la figure suivante l'évolution du taux de chômage ainsi que celle de la part des emplois *informels* dans l'emploi total pour mettre en évidence leur co-mouvement.

Figure 7: Evolution du taux de chômage et du taux de travail informel



L'évolution en ciseaux est révélatrice du dualisme qui s'installe au sein de l'économie avec un taux de chômage qui diminue au moment même où 'l'informalisation' de l'économie augmente et saute vers un nouveau palier en 2004. En 2005, le 'taux d'informalisation' (rapport des emplois FPE/emploi total) est de 26% : plus du quart du stock d'emploi restera généré par le secteur 'informel'.

Le travail informel ou les dispositifs d'emplois –qui sont des dispositifs d'attente de la croissance- deviennent ainsi une caractéristique structurelle. Homogénéiser l'ensemble des secteurs, y compris les formes particulières d'emplois, et les agréer pour en déduire un taux de chômage global (qui diminuerait de six points en 2004) ne peut pas donner une image fidèle du marché du travail en Algérie. Les segments de ce marché (FPE versus emplois structurés) ont leur logique propre dans le domaine économique et répondent également à des objectifs spécifiques dans le domaine social.

Une simulation

Dans cette situation, une simulation doit préciser tant la nature de la croissance que la qualité de l'emploi ciblées. De ce fait, notre exercice consistera à déterminer la croissance de la PTF et l'accumulation du capital nécessaires à un objectif :

- de réduction du taux de chômage à 10% en 2010
- et de réduction du taux d'informalisation du marché du travail à 21% afin que celui-ci retrouve, en 2010, son niveau antérieur de 2003.

Comme on le voit, l'objectif porte non seulement sur le nombre d'emplois à créer mais également sur la qualité et le rendement économique de ceux-ci. De même, la croissance requise sera portée à la fois par l'investissement physique et par l'amélioration de la PTF.

On doit tout d'abord estimer l'évolution de la population active au cours de la période de prévision. Selon les projections du BIT, la population algérienne âgée entre 15 et 64 ans croîtra au taux moyen de 2,0% par an entre 2005 et 2010. D'un autre côté, la croissance du taux de participation a été fixée à 0,5% l'an sur la période de prévision²². Ainsi, la croissance projetée de la population active sera de 2,5% par an.

Le tableau suivant présente alors la structure projetée de l'emploi dans ce cadre d'hypothèses :

²² Bien que le taux de participation soit passé de 47% en 1987 à 41% en 2005, on peut s'attendre à une reprise de l'activité de la population en âge de travailler du fait de la reprise de la croissance qui devrait inciter les populations à rechercher de nouveau activement un emploi.

Tableau 9 : Evolution projetée de l'emploi (en milliers)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Population active	10027,0	10277,7	10534,6	10798,0	11067,9	11344,6
Emploi Total	8492,9	8811,5	9142,1	9485,1	9841,0	10210,2
Emploi structuré	6233,8	6563,5	6910,6	7276,1	7660,9	8066,0
FPE	2259,1	2248,1	2231,5	2209,0	2180,1	2144,1
Chômage	1534,1	1466,2	1392,5	1312,9	1227,0	1134,5
Taux de chômage	15,30%	14,27%	13,22%	12,16%	11,09%	10,00%
Tx informalisation	26,60%	25,51%	24,41%	23,29%	22,15%	21,00%

Les résultats des simulations dépendent des hypothèses faites sur l'évolution attendue des salaires réels revendiqués par les syndicats. Plus le rythme d'évolution des salaires réels projetés est élevé et plus naturellement les contraintes sur la croissance de la productivité à réaliser - qui est égale, à l'équilibre, à la croissance du salaire réel pour une fonction de production de Cobb Douglas- sont fortes. Dans ce cadre, on suppose que les emplois, dans le secteur structuré sont rémunérés à leur productivité marginale et que le salaire réel, dans ce secteur, croît au taux annuel de 1%²³.

Compte tenu de ces hypothèses, le tableau 12 montre que la croissance du PIB requise à l'équilibre est de 6,3% l'an.

Tableau 10 : Projection du taux de croissance requis 2005-2010 (en pourcentage)

Taux		Croissance projetée				Croissance requise			Taux	
chômage 2005	Informali-sation 2005	aux le salaire réel	pop. en âge de travailler	taux de participation	pop. active	emploi total	emploi structuré	PIB	chômage en 2010	Informali-sation en 2010
15,3	26,6	1,0	2,0	0,5	2,5	3,752	5,288	6,288	10	21%

Source: ONS N°386 2004 ; UNDP, World population prospects 2004. Calcul des auteurs.

L'économie fait face à deux contraintes : d'une part, la croissance de la PTF - et partant, celle de la productivité du travail à l'équilibre- doit être compatible avec les aspirations salariales ; et, d'autre part, la croissance du PIB doit être compatible avec l'évolution requise de l'emploi. C'est cette double contrainte qui va déterminer le rythme d'accumulation du capital physique et celui du progrès technique (PTF) sur la trajectoire projetée.

²³ En Algérie, la productivité moyenne du travail a diminué au rythme moyen de -0,5% par an entre 1993 et 1999.

L'investissement et la progression de la PTF

Comment soutenir une croissance de 6,3% l'an et quel progrès de productivité l'économie algérienne doit-elle réaliser pour atteindre les objectifs d'emploi et de salaire fixés?

Un résultat essentiel du modèle de Solow est qu'en *croissance équilibrée*, la production et le capital physique croissent au même taux et celui-ci est donné par :

$$g = \left(\frac{\dot{Y}}{Y} \right)_{SS} = \frac{PTF}{(1-\alpha)} + \frac{\dot{L}}{L} \quad (2)$$

Ceci nous permet de déduire tout d'abord le taux d'investissement sur la trajectoire simulée.

En effet, si on suppose que l'économie maintient un coefficient de capital ($\frac{K}{PIB}$) constant et

égal à son niveau moyen sur la période 2002-2004, le taux d'investissement I/Y impliqué sur cette trajectoire de croissance équilibrée sera entre 32% et 34%²⁴.

D'un autre côté, la relation (2) ci-dessus montre que l'objectif d'emploi est atteint pour une productivité globale des facteurs croissant au taux de 0,7% par an.

Au total, et sous les diverses hypothèses qui sont à la base de la projection, la diminution du chômage à l'horizon 2010 à hauteur de 10% de la population active requiert de l'économie algérienne une croissance soutenue de la PTF de l'ordre de 0,7% l'an et un effort d'accumulation devant permettre un taux d'investissement de 32%. Sur cette trajectoire de croissance équilibrée, le taux de salaire réel croîtra de 1% l'an.

Passer d'une PTF volatile, souvent décroissante, durant la dernière décennie à une croissance positive et soutenue de la productivité sur le moyen-long terme implique un changement du régime de croissance. Axée jusque là sur une accumulation du capital physique par le secteur public, la croissance projetée devra être tirée d'une part par un investissement soutenu du secteur privé et d'autre part par l'innovation organisationnelle et l'absorption et la dissémination des technologies internationales afin que la croissance de la PTF soit compatible avec la croissance du salaire réel. Tel est le challenge auquel doit faire face l'économie algérienne.

CONCLUSION

La présente étude a mis en évidence deux groupes de contraintes qui, en limitant, parfois sévèrement, la création d'emplois, sont à l'origine du déséquilibre persistant que l'on constate désormais sur le marché du travail en Algérie. Le premier groupe a trait à la nature du schéma institutionnel qui régule le fonctionnement du marché du travail. Le mode de fixation du salaire, le niveau et le degré d'intervention de l'Etat, le pouvoir de négociation des syndicats, les conditions de recrutement, le déroulement du processus de production dans l'entreprise,

²⁴ On peut exprimer le taux d'investissement par $\frac{I}{Y} = \frac{I}{K} \frac{K}{Y} = \left(\frac{\dot{K}}{K} + \delta \right) \frac{K}{Y}$. Si le coefficient de capital est fixé à

3,3 (son niveau moyen entre 2002 et 2003), cela signifie que le capital physique et le PIB croissent au même taux (6,3%). Un taux de dépréciation du capital de $\delta = 4\%$ implique alors un taux d'investissement de 34%.

les restrictions légales aux licenciements, le mode de 'gestion' du chômage peuvent constituer autant d'incitations que de contraintes à une expansion de la demande de travail. Le deuxième groupe de contraintes est lié à la faiblesse des performances de l'économie en terme de productivité et d'investissement dans le secteur privé où prédominent les petites entreprises qui, certes, absorbent une grande partie de la force de travail dans le secteur formel ou informel, mais dont les gains de productivité sont limités.

Les mesures prises pour 'flexibiliser' le marché du travail (suppression des autorisations administratives implicites ou explicites aux licenciements économiques, institution d'une indemnité de chômage, introduction, sous conditions, de contrats à durée déterminée, institution et décentralisation des conventions collectives), ne se sont pas formellement concrétisées et n'ont pas, pour l'heure, entraîné une rupture significative dans l'évolution du chômage. C'est surtout une politique structurelle de croissance se fixant pour objectif de réunir les conditions d'une reprise de l'investissement privé et d'une amélioration de la PTF qui serait susceptible de contribuer à la résorption du chômage. En particulier, l'adéquation du système de formation et d'éducation aux besoins des entreprises tout autant qu'à l'évolution des connaissances globales et des technologies internationales réduirait le *mismatching* des qualifications et pourrait contribuer positivement à l'évolution de la PTF.

L'investissement physique est l'autre déterminant fondamental de la croissance. Mais, alors qu'un taux élevé d'investissement dans le secteur public peut être réalisé par l'injection de fonds publics, il en va autrement dans un environnement concurrentiel où l'investissement privé présuppose, du fait d'une contrainte budgétaire dure, la rentabilité du projet, l'existence d'un marché solvable et, d'une façon générale, l'existence de mécanismes incitatifs clairement perçus par les agents. Pour réaliser un taux d'investissement de plus de 30% qui soit essentiellement tiré par le secteur privé, il est nécessaire d'assainir le climat d'investissement en levant les contraintes qui pèsent encore sur le développement du secteur privé. En ce sens, et au delà de la qualité de la formation de la main d'œuvre et de son *mismatching*, l'accès au marché du foncier, la réforme du système bancaire, l'institution du droit et en particulier le renforcement des droits de propriété, sont des questions récurrentes depuis 1987 et qui demeurent encore, 19 ans après, en bonne place dans l'agenda économique de l'Algérie.

REFERENCES

- Agénor P.R. et K. El Aynaoui, 2003. 'Labor Market Policies and Unemployment in Morocco. A Quantitative Analysis', World Bank PRWP No. 3091.
- Agénor P.R., M.K. Nabli, T. Yousef et H.T. Jensen, 2004. 'Labor Market Reforms, Growth, and Unemployment in Labor-Exporting Countries in the Middle East and North Africa', World Bank, Washington DC 20433.
- Aïssaoui A., 2001. *Algeria : The Political Economy of Oil and Gaz*, Oxford University Press.
- Artadi E. et X. Sala-i-Martin X., 2003. 'Economic Growth and Investment in the Arab World' Arab World Competitiveness Report: 2002-2003', World Economic Forum.
- Assaf N. et N. Benhassine, 2003. 'Private Sector Employment and the Investment Climate in the MENA Region: Outlook and Recent Trends', World Bank.
- Azariadis, C., A. Drazen, 1990. 'Treshold Externalities in Economic Development', *Quarterly Journal of Economics*, vol. 105.
- Barro R. et J. W. Lee, 2000. 'International Data on Educational Attainment: Updates and Implications', CID Working Paper No. 42.
- Benachenhou Abdellatif, 1979. *L'exode rural en Algérie*, SNED, Alger.
- Benhabib, J. et M. Spiegel, 1994. 'The Role of Human Capital in Economic Development : Evidence from Aggregate Cross Contry Data', *Journal of Monetary Economics*, 34.
- Bisat A., M. A. El-Erian et T. Helbling, 1997. 'Growth, Investment and Saving in Arab Economies', IMF WP97/85.
- Blanchard O. et J.P. Fitoussi, 1998. 'Croissance et chômage', Conseil d'Analyse Economique, Paris, La Documentation française.
- Blanchard O. et J. Tirole, 2003. 'Contours of Employment Protection Reform', Conseil d'Analyse Economique, Paris, La Documentation française.
- Bosworth B., S.M. Collins et Y. Chen, 1995. 'Accounting for Differences in Economic Growth', paper for conference on Structural Adjustment Policies in the 1990s: Experience and Prospects, organized by the Institute of Developing Economies, Tokyo, Japan.
- Bourdieu, P., A. Darbel, J.-P. Rivet, C. Seibel, 1963. *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris-La Haye, Mouton.
- Chemingui M. A., Ayadi N., 2003. 'Labor Market and Economic Growth in Algeria', Kuwait Institute for Scientific Research.
- CNES, 2004. 'Rapport portant évaluation des dispositifs d'emploi', Conseil National Economique et Social, Alger.
- Courbage, Youssef, 2003. 'Les évolutions démographiques en Afrique du Nord et au Proche-Orient', in *Afrique du Nord - Moyen-Orient, espace et conflits*, Edition 2003, Paris, la Documentation Française.
- Courbage, Youssef, 2002. *New Demographic Scenarios in the Mediterranean Region*, INED, Paris.
- Courbage, Youssef, 1999. *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée*, PUF/INED, 1999.
- Dasgupta, D., M. Nabli, Ch. Pissarides, and A. Varoudakis, 2002. 'Making trade Works for Jobs: International Evidences and Lessons for MENA', *The World Bank, Middle East and North Africa Region*.

- Diwan I. and M. Walton, 1998. 'Opening up and Distribution in the Middle East and North Africa : The Poor, the Unemployed and the Public Sector', in *Opening Doors to the World : a New Agenda for the Middle East*, R. Safadi (ed.), IDRC.
- Dhonte P., R. Bhattacharya et T. Youssef, 2000. 'Demographic Transition in the Middle East :Implications for Growth, Employment and Housing', IMF WP/00/41.
- Docquier F. et A. Marfoukb, 2004. 'Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000)', Release 1.0', WP IZA.
- Floerkomeier, H., N. Mwase, T. Koranchelian, 2004. 'Algeria selected Issues', IMF.
- Galal A. (2002): 'The Paradox of Unemployment and Education in Egypt', The Egyptian Center for Economic Studies, March.
- Gasch J.Luis, 1999. 'Labor market reform and job creation: the unfinished agenda in Latin America', World Bank.
- Hammouda, N.E., Isli, M.A., Muzette, M.S., 2003. 'Marché du travail et emploi en Algérie. Eléments pour une politique nationale de l'emploi, profil de pays', OIT Alger, octobre.
- Hansen, B.E., 2000. 'Sample Splitting and Threshold Estimation', *Econometrica* V68.
- Heyneman, S., 1997. 'The Quality of Education in the Middle East and North Africa', *Educational Development*, vol. 17, 4.
- Ighilahriz, S., 2003. 'Dimension et place du secteur informel dans l'économie algérienne', Ecotechnics, Alger, août.
- Jackman, R., Layard, R. and Nickell, S., 1996. 'Combating Unemployment: is Flexibility Enough', Centre for Economic Performance, Discussion Paper No. 293.
- Kaufmann D. et Kaliberda A., 1996. 'Integrating the Unofficial Economy into the Dynamics of Post-Socialist Economies: A Framework of Analysis and Evidence' In *Economic Transition in Russia and the New States of Eurasia*, Ed by B. Kaminski New York.
- Keller J. et M. K. Nabli, 2002. 'The Macroeconomics of Labor Market Outcomes in Mena over the 1990's : How Growth has Failed to Keep Pace with a Burgeoning Labor Market', ECES WP 71.
- Kornaï J., 1994. *Socialisme et économie de la pénurie*, Paris, Economica.
- Lucas, R.E., 1990. 'Why doesn't Capital Flow from Rich to Poor Countries ?', *American Economic Review*, Papers and Proceedings, vol. 80, n°2.
- Makdisi S., Fattah Z., and I. Limam, 2000. 'Determinants of Growth in the MENA region', *the Global Development Network*, Prague.
- Mankiw, N. G., D. Romer et D. N. Weil, 1992. 'A Contribution to the Empirics of Economic Growth', *Quarterly Journal of Economics*, V106.
- Nickell, S.J. and Layard R., 1999. 'Labor Market Institutions and Economic Performance', in: Ashenfelter, O. and Card, D., *Handbook of Labor Economics*, Vol. 3, Amsterdam, North-Holland.
- Nicoletti, G. and S. Scarpetta, 1999. 'Product and labour market regulations and performance in the OECD labour markets', OECD Economics Department Working Paper.
- Pissarides, 2000a. 'Human Capital and Growth : a Synthesis Report', Development Center Technical Paper OECD n°168.
- Pissarides, 2000b. 'Labor Market and Economic Growth in the MENA region', paper presented at the GDN Conference.
- Portes, A. et Schaufli, R. 1993. 'Competing perspectives on the Latin American informal Sector', *Population and Development Review*, Vol. 19, No. 1.

- Rama, Martin, 1998. 'How Bad Is Unemployment in Tunisia? Assessing Labor Market Efficiency in a Developing Country', *The World Bank Research Observer*, vol. 13, no. 1
- Ruppert E., 1999. 'The Algerian retrenchment System, a Financial and Economic Evaluation', *The World Bank Economic Review*, vol.13, n°1.
- Sach Jeffrey et Andrew M. Warner, 1995. 'Natural Resource Abundance and Economic Growth', Havard Institute for International Development Discussion Paper 517a, Cambridge, Mass.
- Sach, Jeffrey et Andrew M. Warner, 1997. 'Natural Resource Abundance and Economic Growth', Centre for International Development, Havard University, Cambridge, Mass.
- Senhadji, A, 1999. 'Sources of Economic Growth: an Extensive growth Accounting Exercise', IMF WP 99/77.
- Talahite, F., 2000. 'Economie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie', *revue tiers Monde*, n°161, PUF.
- U.N., 2002, 'World Population Prospect'.
- Viscusi, W. K., J. M. Vernon et J. E. Harrington, JR., 1997. *Economics of Regulation and Antitrust*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Zitouni H., 2003. 'Evaluation et Analyse de la Place de l'Economie Informelle en Algérie : Approche de la Comptabilité Nationale', Communication au Séminaire sur l'économie informelle et la fiscalité, Forum des chefs d'entreprises, 9 avril, Alger.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: EVOLUTION DU TAUX DE DEPENDANCE	6
TABLEAU 2: EVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION.....	7
TABLEAU 3: EVOLUTION DU NOMBRE D'ANNEES SUIVANT LES PALIERS.....	7
TABLEAU 4 : CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR SECTEURS ET CONTRIBUTION A L'EMPLOI TOTAL HORS AGRICULTURE	9
TABLEAU 5 :EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE.....	10
TABLEAU 6 : PART DE L'EMPLOI INFORMEL DANS L'EMPLOI TOTAL.....	15
TABLEAU 7 : ESTIMATION DU SECTEUR INFORMEL.....	16
TABLEAU 8 : L'IMPORTANCE DES FORMES PARTICULIERES	19
D'EMPLOIS (FPE) (EN MILLIERS).....	19
TABLEAU 9 : EVOLUTION PROJETEE DE L'EMPLOI (EN MILLIERS)	22
TABLEAU 10 : PROJECTION DU TAUX DE CROISSANCE REQUIS 2005-2010 (EN POURCENTAGE)	22

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : CROISSANCE DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGE	5
FIGURE 2 : PART DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER DANS LA POPULATION.....	6
TOTALE	6
FIGURE 3 : EVOLUTION PROJETEE DE LA POPULATION ACTIVE PAR SEXE.....	8
FIGURE 4 : EVOLUTION DU CHOMAGE SELON LE NIVEAU	11
D'INSTRUCTION	11
FIGURE 5 : EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL	17
FIGURE 6: CREATION D'EMPLOIS PAR SECTEUR 2004-2005	20
FIGURE 7: EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE ET DU TAUX DE TRAVAIL INFORMEL	20

TABLE DES MATIERES

1	L'EVOLUTION DU MARCHE DU TRAVAIL	4
1.1	L'offre de travail	4
1.1.1	Les facteurs démographiques	4
1.1.2	Les facteurs sociaux et culturels.....	6
1.2	La demande de travail	8
1.2.1	Evolution intersectorielle de l'emploi	8
1.2.2	La segmentation du marché du travail	9
1.3	Le Chômage	10
1.4	Le <i>mismatching</i> des qualifications	11
2	LA REGULATION INSTITUTIONNELLE DU MARCHE DU TRAVAIL ET SES LIMITES.....	12
2.1	La Reforme des Institutions du Marche du Travail:	13
2.1.1	Déprotection de l'emploi et politiques d'accompagnement :.....	13
2.1.2	Fixation des salaires et conventions collectives.....	15
2.2	Les limites de la régulation institutionnelle	15
2.2.1	L'économie informelle :.....	15
2.2.2	Régulation <i>de jure</i> et régulation <i>de facto</i>	17
3	EMPLOI ET CROISSANCE	19
3.1	L'informalisation de l'emploi : la rupture de 2004	19
3.2	Une simulation	21
3.3	L'investissement et la progression de la PTF.....	23
4	CONCLUSION	23
5	REFERENCES	25
6	LISTE DES TABLEAUX	28
7	LISTE DES FIGURES	28
8	TABLE DE MATIERES	29